

P.H.P.

PLANTATIONS DU HAUT PENJA

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

MAB/PHP/TRAVX/CONSTRUC_3/2014

REALISATION DE TRAVAUX

PHP – MAB n°322-814 et n°335-298

Décembre 2014

PLANTATIONS DU HAUT PENJA "PHP"

Société Anonyme au capital de 499 500 000 F CFA

Siège Social : B.P. 5 NYOMBÉ (Rép. du Cameroun)

R. C. C. M. 93/87-88 Mbanga

Locataire-gérant du fonds de commerce de la SBM

I U: M060400018996 K - RF. Du Réel

Bureau à Douala : Quai Fruitier n°12 au P.A.D

Adresse postale : B.P. 15 317 Akwa Douala

Certifiée ISO-14001 par DNV depuis 2001

Certifiée EUREPGAP par SGS depuis 2005

P.H.P.

PLANTATIONS DU HAUT PENJA

LETTRE D'INVITATION A SOUMISSIONNER

Nyombé, le 12 décembre 2014

Nos références : **MAB/PHP/TRAVX/CONSTRUC_3/2014**

OBJET : INVITATION À SOUMISSIONNER POUR LA REALISATION DE TRAVAUX

Madame, Monsieur,

La présente lettre est une invitation à soumissionner pour le marché de fournitures susmentionné.

Veillez trouver ci-joints les documents suivants, qui constituent le dossier d'appel d'offres:

A. INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES	4
1. PRESTATIONS A FOURNIR.....	4
2. CALENDRIER.....	4
3. FINANCEMENT	5
4. PARTICIPATION.....	5
5. UNE OFFRE PAR SOUMISSIONNAIRE.....	6
6. DEVISE.....	6
7. LOTS.....	6
8. PERIODE DE VALIDITE	7
9. CONTENU DES DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES	7
10. LANGAGE DES OFFRES	7
11. PRESENTATION DES OFFRES.....	8
12. CONTENU DES OFFRES.....	9
13. ORIGINE	10
14. FIXATION DES PRIX	10
15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES.....	11
16. REUNION D'INFORMATION OU VISITE SUR PLACE	11
17. MODIFICATION OU RETRAIT DES OFFRES.....	11
18. FRAIS DE SOUMISSION.....	12
19. PROPRIETE DES OFFRES	12
20. ENTREPRISE COMMUNE OU CONSORTIUM	12
21. OUVERTURE DES OFFRES	12
22. ÉVALUATION DES OFFRES.....	13
23. SIGNATURE DU CONTRAT ET GARANTIE DE BONNE EXECUTION	16
24. GARANTIE DE SOUMISSION.....	17
25. CLAUSES DEONTOLOGIQUES.....	17
26. ANNULATION DE LA PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES.....	19
27. VOIES DE RECOURS	19

B. CAHIER DES CHARGES	20
1. Lot n°1 : Construction de DEUX abribus (contrat n°BAN/2013/322-814).....	20
2. Lot n°2 : Réalisation de travaux de génie civil pour la station de conditionnement de Dehane (contrat n°BAN/2013/335-298)	26
3. Lot n°3 : Réalisation de vestiaires et bureaux pour la station de conditionnement de Dehane (contrat n°BAN/2013/335-298)	28
C. MODELES DE DOCUMENTS	30
1. Formulaire de soumission pour un marché de travaux	30
2. Modèle de Fiche d'identification financière	34
3. Modèle de Fiche d'entité légale	35
4. Modèle de Garantie de bonne exécution	36
5. Modèle de Informations générales sur le soumissionnaire	37
6. Modèle de Descriptif de l'organisation.....	38
7. Modèle de Procuration	38
8. Modèle de Etat financier	39
9. Modèle de Qualifications techniques	40
D. GLOSSAIRE.....	45
E. GRILLES D'ÉVALUATION.....	47
1. Grille de conformité administrative	47
2. Grille d'évaluation technique.....	48

Pour obtenir des informations complètes sur les procédures d'appel d'offres, veuillez vous référer au guide pratique des procédures contractuelles pour les actions extérieures de la Commission Européenne.

Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à l.caron@phpcam.net, t.gerard@phpcam.net (avec mention de la référence de publication) au moins 7 jours avant la date limite de remise des offres. Le pouvoir adjudicateur doit répondre aux questions au moins 4 jours avant la date limite de remise des offres.

Les éclaircissements ou changements mineurs au dossier d'appel d'offres sont publiés au plus tard 4 jours avant la date limite de soumission des offres sur le site <http://www.assobacam.com>.

Tous les coûts de préparation et de soumission des offres sont à la charge du soumissionnaire.

Nous attendons votre offre à l'adresse mentionnée dans les instructions aux soumissionnaires avant le **9 janvier 2015 à 18h00 heure locale** à l'adresse postale et courrier express suivante:

**Plantations du Haut Penja (PHP)
 Chez EOLIS, ex-STC
 Quai Fruitier n°12
 Port Autonome de Douala
 Douala
 Cameroun**

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de nos salutations distinguées.

Laureline CARON
 Plantations du Haut Penja
 Responsable de programme UE

A. INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

RÉFÉRENCE DE PUBLICATION : **MAB/PHP/TRAVX/CONSTRUC_3/2014**

En présentant son offre, le soumissionnaire accepte la totalité, sans restriction, des conditions générales et particulières qui régissent ce marché, comme étant la seule base de cette procédure d'appel d'offres, quelles que soient ses propres conditions de vente auxquelles il déclare renoncer. Les soumissionnaires sont réputés avoir examiné attentivement tous les formulaires, instructions, dispositions contractuelles et spécifications contenus dans ce dossier d'appel d'offres et s'y conformer. Le soumissionnaire qui ne fournit pas dans les délais requis toutes les informations et tous les documents nécessaires verra son offre rejetée. Aucune réserve émise dans l'offre par rapport au dossier d'appel d'offres ne peut être prise en compte; toute réserve pourra donner lieu au rejet immédiat de l'offre sans qu'il soit procédé plus avant à son évaluation.

Les présentes instructions aux soumissionnaires définissent les règles de soumission, de sélection et de mise en œuvre des actions dans le cadre du présent appel d'offres, en conformité avec les dispositions du Guide pratique des procédures contractuelles dans le cadre des actions extérieures de l'UE.

1. PRESTATIONS A FOURNIR

1.1. L'objet du marché est la réalisation de travaux par le soumissionnaire.
Les travaux à réaliser sont détaillés à la partie B Cahier des charges.

Les travaux sont à réaliser dans le département du Moungo, Province du Littoral, Cameroun pour le lot 1 et dans le département de la Sanaga Maritime, Province du Littoral, Cameroun pour les lots 2 et 3.

1.2. Les offres doivent répondre sans restriction aux spécifications techniques stipulées dans le dossier d'appel d'offres (cahier des charges) et être conformes, à tous égards, aux plans, métrés, modèles, échantillons, calibres et autres prescriptions.

2. CALENDRIER

	DATE	HEURE*
Date limite pour adresser une question / une demande d'éclaircissement au pouvoir adjudicateur	7 jours avant la date limite de remise des offres	18h
Date limite de réponse / pour la fourniture d'éclaircissements par le pouvoir adjudicateur	4 jours avant la date limite de remise des offres	18h
Date limite de remise des offres	9 janvier 2015	18h
Séance d'ouverture des offres	12 janvier 2015	10h
Notification de l'attribution du marché à l'attributaire	90 jours au plus à compter de la date limite pour la remise des offres **	
Signature du contrat (si requis par le pouvoir adjudicateur)	150 jours au plus à compter de la date limite pour la remise des offres **	

* Toutes les heures correspondent au fuseau horaire du pays du pouvoir adjudicateur

** Date provisoire

3. FINANCEMENT

Le projet est cofinancé par l'Union Européenne conformément aux règles du programme Mesures d'Accompagnement Banane (MAB) de la Commission Européenne au secteur bananier du Cameroun.

4. PARTICIPATION

4.1. La participation à la procédure est ouverte à toutes les personnes morales [qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement/consortium de soumissionnaires] qui sont établies dans l'un des États membres de l'Union européenne ou dans l'un des pays et territoires des régions couvertes et/ou autorisées par les instruments spécifiques applicables au programme Mesures d'Accompagnement Bananes au Cameroun au titre duquel le marché est financé. Tous les travaux, fournitures et services doivent provenir de l'un ou de plusieurs de ces pays. La participation est également ouverte aux organisations internationales. La participation des personnes physiques est régie par l'instrument spécifique applicable au programme sur la base duquel le marché est financé.

4.2. Ces conditions visent tous les nationaux des dits Etats et toutes les entités juridiques et sociétés constituées et régies selon le droit civil, commercial ou public de ces pays, qui y ont leur siège statutaire, leur administration centrale ou leur activité commerciale principale. Une entité juridique ou une société disposant d'un siège statutaire doit être engagée dans une activité réelle et continue avec l'économie de l'État concerné.

4.3. Les règles ci-dessus s'appliquent :

- aux fournisseurs des soumissionnaires
- aux membres d'un groupement d'entreprises / joint-venture / consortium
- aux sous-traitants

Tous les soumissionnaire, tous les membres d'une joint-venture/d'un consortium, tous les sous-traitants fournissant plus de 10% des travaux et tous les fournisseurs fournissant plus de 10% des travaux doivent certifier qu'ils remplissent ces conditions et prouver qu'ils remplissent les conditions d'éligibilité par des documents datés de moins de un an avant la date limite de soumission des offres, établis conformément à leur droit national ou à la pratique ou en fournissant des copies des documents originaux relatifs à leur enregistrement et/ou leur statut juridique, qui établissent leur lieu d'enregistrement et/ou leur siège statutaire ainsi que, s'il diffère, le siège de leur administration centrale. Le pouvoir adjudicateur peut accepter d'autres preuves satisfaisantes que ces conditions sont remplies

4.4. Sont exclues de la participation et de l'attribution de marchés les personnes physiques, sociétés ou entreprises se trouvant dans l'une des situations mentionnées au point 2.3.3 du Guide pratique des procédures contractuelles dans le cadre des actions extérieures de la CE. Les soumissionnaires doivent fournir des déclarations certifiant qu'ils ne se trouvent dans aucune de ces situations d'exclusion. Les déclarations doivent englober tous les membres d'un groupement de sociétés/d'un consortium. Les soumissionnaires qui se sont rendus coupables de fausses déclarations peuvent en outre être frappés de sanctions financières et d'exclusion conformément au point 2.3.4 du Guide pratique des procédures contractuelles dans le cadre des actions extérieures de l'UE.

Les situations d'exclusion mentionnées au point 2.3.3 du Guide pratique des procédures contractuelles dans le cadre des actions extérieures de la CE concernent aussi les sous-traitants. Chaque fois que le pouvoir adjudicateur le demande, le soumissionnaire/le titulaire devra fournir une déclaration du sous-traitant prévu, attestant qu'il n'est pas dans l'une des situations d'exclusion.

En cas de doute à propos de cette déclaration sur l'honneur, le pouvoir adjudicateur doit demander des preuves documentaires que le sous-traitant n'est pas dans une situation d'exclusion. Ceci s'applique à tous les membres d'une joint-venture/d'un consortium, à tous les sous-traitants et tous les fournisseurs des soumissionnaires.

4.5. Pour être admis à participer à la présente procédure d'appel d'offres, les soumissionnaires doivent apporter la preuve, à la satisfaction du pouvoir adjudicateur, qu'ils remplissent les conditions juridiques, techniques et financières requises et qu'ils ont la capacité nécessaire et des ressources suffisantes pour exécuter le marché d'une manière efficace.

4.6. La limite maximale de sous-traitance autorisée ne peut dépasser 30% de la valeur de l'offre. Lorsque la sous-traitance est incluse dans l'offre, il est recommandé que les arrangements contractuels entre le soumissionnaire et ses sous-traitants contiennent des dispositions sur la médiation comme moyen alternatif de règlement des litiges, en conformité avec les pratiques nationales et internationales.

5. UNE OFFRE PAR SOUMISSIONNAIRE

Une société ne peut soumissionner que pour une seule offre à titre individuel ou en tant que membre d'une Joint Venture/d'un Consortium pour le même contrat. La soumission ou la participation en tant que soumissionnaire dans plus d'une offre pour un contrat entraînera la disqualification de toutes les offres incluant cette société. Une même société peut seulement participer en tant que sous-traitante dans plusieurs offres, si cela est justifié par les spécificités du marché et avec l'accord du pouvoir adjudicateur.

6. DEVISE

Les offres devront être libellées en **EUR** ou en **F.CFA**.

7. LOTS

Le marché est composé de **trois (3) lots** :

- Lot n°1 : Construction de DEUX abribus (contrat n°BAN/2013/322-814)
- Lot n°2 : Réalisation de travaux de génie civil pour la station de conditionnement de Dehane (contrat n°BAN/2013/335-298)
- Lot n°3 : Réalisation de vestiaires et bureaux pour la station de conditionnement de Dehane (contrat n°BAN/2013/335-298)

7.1. Le soumissionnaire peut faire une offre pour un ou plusieurs lots. Chaque lot fait l'objet d'une offre technique et d'une offre financière à part. L'offre administrative peut concerner tous les lots auquel le soumissionnaire répond.

7.2. Chaque lot fait l'objet d'un marché séparé et les quantités indiquées aux différents lots sont indivisibles. Le soumissionnaire doit obligatoirement offrir l'ensemble de la ou des quantité(s) indiquée(s) à chaque lot. Les offres partielles ne sont en aucun cas prises en considération. Si un soumissionnaire remporte plusieurs lots, un marché global portant sur l'ensemble de ces lots peut être conclu.

7.3. Les soumissionnaires peuvent faire figurer dans leurs offres le rabais global qu'ils consentent en cas d'attribution de certains lots ou de tous les lots pour lesquels ils présentent une offre. Le rabais doit être clairement indiqué pour chaque lot, de telle manière qu'il puisse être annoncé lors de la séance d'ouverture publique des offres.

7.4. L'attribution du marché se fera lot par lot, mais le pouvoir adjudicateur peut choisir la solution globale la plus avantageuse, compte tenu des rabais consentis.

8. PERIODE DE VALIDITE

8.1. Chaque soumissionnaire reste lié par son offre pendant une période de 90 jours à compter de la date limite pour la remise des offres.

8.2. Dans des cas exceptionnels, et avant expiration de la période initiale de validité prévue, le pouvoir adjudicateur peut demander par écrit aux soumissionnaires à ce que cette période soit prolongée de 40 jours. De telles demandes et réponses aux demandes doivent être faites par écrit. Les soumissionnaires qui acceptent cette demande ne sont pas autorisés à modifier leur offre et ils sont obligés de prolonger la validité de leurs garanties de soumission pour la période de validité révisée de l'offre (si applicable). En cas de refus, sans perdre leurs garanties de soumission, les soumissionnaires cessent de participer à la procédure.

8.3. L'attributaire reste engagé par son offre pendant une période de 60 jours. Le délai supplémentaire est ajouté au délai de validité ne tenant pas compte de la date de notification.

9. CONTENU DES DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES

Le dossier d'appel d'offres comprend les documents spécifiés dans la lettre d'invitation à soumissionner. Les soumissionnaires sont entièrement responsables de l'examen attentif du dossier d'appel d'offres, y compris toute modification envoyée lors de la période de soumission des offres, ainsi que pour l'obtention de l'information fiable sur les conditions et obligations susceptibles d'affecter le montant ou la nature de l'offre.

Dans l'hypothèse où son offre serait retenue, aucune demande de modification du montant découlant d'erreurs ou d'omission dans les obligations précédemment décrites ne sera admise.

10. LANGAGE DES OFFRES

10.1. Les offres, la correspondance et les documents associés aux offres échangés entre le soumissionnaire et le pouvoir adjudicateur doivent être rédigés dans la langue de la procédure soit en **français**. Toute correspondance relative aux paiements, y compris les factures doit également être envoyée au pouvoir adjudicateur en français.

10.2. Lorsque les documents d'accompagnement fournis par le soumissionnaire ne sont pas rédigés dans une des langues officielles de l'Union européenne, une traduction dans la langue de l'appel d'offres devrait être jointe. Lorsque les documents d'accompagnement sont rédigés dans une des langues officielles de l'Union européenne, autre que celle de la procédure, il est néanmoins vivement recommandé de fournir une traduction dans la langue de la procédure, afin de faciliter l'évaluation des documents.

11. PRESENTATION DES OFFRES

11.1. Les offres doivent être reçues avant la date limite précisée au point 11.3. Elles doivent comporter tout les documents spécifiés au point 12 des présentes instructions et être envoyées à l'adresse suivante:

Plantations du Haut Penja (PHP)

Chez EOLIS, ex-STC
Quai Fruitier n°12
Port Autonome de Douala
Douala
Cameroun
Tél. : +237 79 50 54 59 / 77 62 42 27

Si les offres sont remises en main propre, elles doivent être remises à l'adresse suivante:

Plantations du Haut Penja (PHP)

Services Techniques
A l'attention de M.GERARD
Nyombé
Cameroun
Du lundi au vendredi 7h30-13h et 15h-18h et le samedi 7h30-13h

11.2. Chaque offre devra être présentée en un exemplaire original unique, marqué «original», et 2 copies signées de la même façon que l'original et portant la mention «copie».

L'offre doit être signée par une ou plusieurs personnes dûment habilitées. Les pages pertinentes des documents spécifiés au point 12 doivent également être signées.

Chaque offre, ses annexes ainsi que toutes pièces justificatives doivent être présentées sous enveloppe scellée comportant uniquement:

- l'adresse indiquée ci-dessus
- le code de référence de la présente procédure d'appel d'offres : MAB/PHP/TRAVX/CONSTRUC_3/2014
- le cas échéant, le numéro du ou des lot(s) soumissionné(s)
- la mention «**À ne pas ouvrir avant la séance d'ouverture des offres**»
- le nom du soumissionnaire

Les offres techniques et financières doivent être placées ensemble sous enveloppe scellée. Toutes les enveloppes doivent ensuite être placées dans une autre enveloppe ou dans un paquet, à moins que leur volume ne nécessite une soumission distincte pour chaque lot.

11.3. Chaque offre devra parvenir au pouvoir adjudicateur au plus tard le **9 janvier 2014 avant 18h00**, par lettre recommandée avec accusé de réception ou délivrée par porteur contre reçu, qui devra être signé par la secrétaire.

Le pouvoir adjudicateur peut discrétionnairement étendre la période de soumission des offres par le biais d'une modification. Dans ce cas, tous les droits et obligations du pouvoir adjudicateur et du soumissionnaire qui, dans l'avis de marché se réfèrent à la date initialement indiquée, devront se comprendre comme se référant à la nouvelle date limite de soumission.

12. CONTENU DES OFFRES

Chaque offre présentée doit être conforme aux exigences prévues dans le dossier d'appel d'offres et comprendre les documents détaillés ci-dessous.

12.1. Offre technique (par lot)

L'offre technique doit inclure **selon les modèles fournis en annexe à la partie C du DAO**:

- L'information générale sur le soumissionnaire
- Le descriptif de l'organisation
- La procuration ou la signature dûment autorisée : un document officiel (statuts, déclaration devant notaire, etc.) prouvant que la personne qui signe est habilitée à le faire pour le nom et le compte de l'entité/entreprise commune/consortium.
- L'état financier. Les documents visent à prouver la capacité économique et financière du soumissionnaire pour l'exécution du marché. Le chiffre d'affaire doit être supérieur à trois fois l'offre financière du soumissionnaire.
- Les qualifications techniques :
 - Personnel.
 - Equipement.
 - Plan de travail et programme : le soumissionnaire devra s'engager à réaliser les travaux dans les délais impartis et apporter la preuve de sa capacité à respecter les délais. Des pénalités en cas de retard pourront être incluses dans le contrat.
 - Expérience comme titulaire : le soumissionnaire doit avoir exécuté des marchés similaires dans le même domaine dans les trois dernières années. Il devra produire un listing des livraisons similaires et au moins de même importance effectuées au cours des trois dernières années (date, montant, contact client...) accompagné des bordereaux de réception.
 - Historique des litiges.
 - Autres informations.

12.2. Offre financière (par lot)

L'offre financière doit inclure:

- Une version détaillée de l'offre financière.
- L'accord du soumissionnaire avec les conditions de règlement.
- Une version électronique de l'offre financière.

Conditions de règlement :

- 30% d'avance à la réception du bon de commande.
- 30% à 50% d'avancement des travaux, constaté par PHP.
- 30% à la réception provisoire effectuée par PHP.
- 10% à la réception définitive effectuée par PHP un an après la réception provisoire.

12.3. Documentation (pour l'ensemble des lots)

L'offre administrative doit inclure **selon les modèles fournis en annexe à la partie C du DAO**:

- Le « formulaire de garantie de soumission pour un contrat de fourniture » dûment complété et incluant la déclaration de soumission.
- Les informations bancaires relatives au compte sur lequel les paiements devront être effectués (fiche d'identification financière).

- La fiche d'entité légale et les documents annexes.

Pour les entreprises Camerounaises, le dossier administratif devra inclure :

- Une photocopie de la carte fiscale de l'année en cours.
- Une photocopie de l'inscription au registre de commerce.
- Une photocopie de la patente professionnelle en cours de validité.
- Une attestation originale de mise à jour à la CNPS datant de moins de trois mois attestant que le soumissionnaire y reverse régulièrement les sommes dont il est redevable.
- Une attestation de non Faillite datant de moins de trois mois.
- Un original du quitus fiscal daté de moins de trois mois attestant que le soumissionnaire est en règle vis-à-vis des impôts.
- Une attestation de localisation.

13. ORIGINE

Tous les matériaux, équipements et services à fournir dans le cadre du marché doivent provenir d'un État membre de l'Union européenne ou d'un pays ou territoire des régions couvertes et/ou autorisées par les instruments spécifiques applicables au programme.

Les soumissionnaires doivent fournir un engagement signé par représentant par lequel ils certifient leur conformité à cette exigence.

A ces fins, l' "origine" s'entend du lieu où les biens sont extraits, cultivés, produits ou fabriqués et/ou du lieu à partir duquel les services sont prestés. L'origine des biens doit être déterminée en conformité avec le Code des Douanes Communautaire ou avec les accords internationaux desquels le pays concerné est signataire.

14. FIXATION DES PRIX

14.1. Les soumissionnaires sont réputés s'être assurés, avant le dépôt de leur(s) offre(s), de l'exactitude et du caractère complet de celle(s)-ci, d'avoir tenu compte de tous les éléments nécessaires à la mise en œuvre complète et correcte du marché et d'avoir inclus tous les frais dans leurs tarifs et leurs prix.

14.2 Le prix de l'offre doit couvrir l'ensemble des travaux décrits dans le dossier d'appel d'offres. Les soumissionnaires doivent chiffrer toutes les composantes de la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire.

Les prix n'incluent pas les taxes et droits fiscaux dont l'exonération est explicitement donnée pour le marché.

14.3 Si le soumissionnaire offre une remise, elle doit figurer clairement dans la Décomposition du Prix Global et être indiquée dans le formulaire de soumission La remise doit être indiquée pour l'ensemble des travaux.

Si le soumissionnaire offre une remise, chaque titre de paiement intermédiaire doit intégrer cette remise calculée sous la même base que dans l'offre.

14.4. Le marché est à prix fermes et non révisables.

15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Si le pouvoir adjudicateur, sur sa propre initiative ou en réponse à la demande d'un soumissionnaire potentiel, fournit des informations complémentaires sur le dossier d'appel d'offres, elle communique ces informations par écrit et simultanément à tous les autres soumissionnaires potentiels.

Les soumissionnaires peuvent envoyer leurs questions par écrit à l'adresse suivante au plus tard 7 jours avant la date limite de remise des offres, en précisant la **référence de publication** et **l'intitulé du marché**:

Plantations du Haut Penja (PHP)

Chez EOLIS, ex-STC
Quai Fruitier n°12
Port Autonome de Douala
Douala
Cameroun
Tél. : +237 79 50 54 59 / 77 62 42 27

Adresses électroniques:

l.caron@phpcam.net
t.gerard@phpcam.net

Le pouvoir adjudicateur n'a aucune obligation de fournir des éclaircissements ou des réponses après cette date.

Tout éclaircissement apporté au dossier d'appel d'offres sera publié sur le site Internet de l'Assobacam <http://www.assobacam.com> au plus tard 4 jours avant la date limite de remise des offres.

Les soumissionnaires potentiels qui chercheraient à organiser des réunions individuelles avec le pouvoir adjudicateur et/ou la Commission européenne au cours de la période d'appel d'offres peuvent être exclus de la procédure d'appel d'offres.

16. REUNION D'INFORMATION OU VISITE SUR PLACE

Pas de visite ni de réunion d'information prévue.

17. MODIFICATION OU RETRAIT DES OFFRES

17.1. Les soumissionnaires peuvent modifier ou retirer leurs offres par notification écrite avant la date limite pour l'appel d'offres fixée au point 11.3. Aucune offre ne saurait être modifiée après ce délai. Les retraits sont inconditionnels et mettent fin à toute participation à la procédure d'appel d'offres.

17.2. Toute notification de modification devra être présentée dans une enveloppe extérieure revêtue de la mention «Modification» ou «Retrait» selon le cas.

17.3. Il ne peut être procédé au retrait d'une offre dans l'intervalle de temps courant entre la date limite de remise des offres mentionnée au point 11.3 et l'expiration de la période de validité de

l'offre. Le retrait d'une offre au cours de ce laps de temps peut entraîner la perte de la garantie de soumission.

18. FRAIS DE SOUMISSION

Tous les frais associés à la préparation et à la soumission des offres sont à la charge du soumissionnaire. Le pouvoir adjudicateur n'encourt aucune responsabilité pour ces frais, et ce quel que soit le déroulement ou l'issue de la procédure.

Le pouvoir adjudicateur n'encourt aucune responsabilité, ni aucun frais, s'agissant des dépenses ou des pertes éventuellement supportées par le soumissionnaire lors des visites et lors de l'examen du site ou pour tout autre aspect relatif à sa soumission.

19. PROPRIETE DES OFFRES

Le pouvoir adjudicateur conserve la propriété de toutes les offres reçues dans le cadre de la présente procédure d'appel d'offres. En conséquence, les soumissionnaires ne peuvent exiger que leur offre leur soit renvoyée.

20. ENTREPRISE COMMUNE OU CONSORTIUM

20.1. Lorsque le soumissionnaire est une entreprise commune ou un consortium de deux personnes ou plus, l'offre doit être unique en vue de constituer un seul marché. Chacune de ces personnes doit la signer et est solidairement responsable de l'offre et de tout marché. Ces personnes désignent celle d'entre elles qui est habilitée à les représenter et à engager l'entreprise commune ou le consortium. La composition de l'entreprise commune ou du consortium ne peut être modifiée sans le consentement préalable écrit du pouvoir adjudicateur.

20.2. L'offre ne peut être signée par le représentant de l'entreprise commune ou du consortium que si celui-ci a été expressément mandaté à cet effet par écrit par les membres de l'entreprise commune ou du consortium et si l'acte notarié ou si l'acte sous seing privé conférant ce mandat est présenté au pouvoir adjudicateur. Toutes les signatures apposées au bas du mandat doivent être certifiées conformes selon les lois et règlements nationaux de chacune des parties composant l'entreprise commune ou le consortium de même que la procuration écrite établissant que les signataires de l'offre sont habilités à prendre des engagements au nom des autres membres de l'entreprise commune ou du consortium.

20.3. Les offres émanant de sociétés en partenariat formant une joint-venture/un consortium doivent également remplir les conditions suivantes:

- L'offre doit comprendre l'ensemble des informations requises pour chaque membre de la joint-venture/du consortium, de même que les données de base pour l'exécution des travaux par le soumissionnaire.
- Tous les membres de la joint-venture/du consortium sont tenus de rester au sein de celle-ci/celui-ci pendant toute la période d'exécution du contrat.

21. OUVERTURE DES OFFRES

21.1. L'ouverture et le dépouillement des offres ont pour objet de vérifier si les soumissions sont complètes, si les garanties de soumission ont été fournies, si les documents ont été dûment inclus et si les soumissions sont en ordre d'une manière générale.

21.2. Les offres seront ouvertes en séance publique **le 12 janvier 2015 à 10h** au siège des Plantations du Haut Penja (PHP) à Nyombé, salle de réunion de la DST, département du Moungo, province du Littoral, Cameroun, par le comité désigné à cet effet. Un procès verbal sera rédigé par le comité et sera disponible sur demande.

21.3. Lors de l'ouverture des offres, les noms des soumissionnaires, le montant des offres, les éventuels rabais accordés, les avis écrits de modification et de retrait, la présence de la garantie de soumission requise (si exigée) et toute autre information que le pouvoir adjudicateur estime appropriée peuvent être annoncés.

21.4. Après l'ouverture publique des offres, aucune information relative au dépouillement, à la clarification, à l'évaluation et à la comparaison des offres ainsi qu'aux recommandations concernant l'attribution du marché n'est divulguée jusqu'à ce que le marché ait été attribué.

21.5. Toute tentative d'un soumissionnaire visant à influencer le comité d'évaluation dans la procédure d'examen, de clarification, d'évaluation et de comparaison des offres ou visant à obtenir des informations sur le déroulement de la procédure ou à influencer le pouvoir adjudicateur dans sa décision relative à l'attribution du marché entraîne le rejet immédiat de son offre.

21.6. Toutes les offres reçues après la date limite de soumission des offres indiquées dans l'avis de marché ou les présentes instructions seront conservées par le pouvoir adjudicateur. Les garanties liées seront retournées aux soumissionnaires. Aucune responsabilité ne peut être acceptée pour la délivrance tardive des offres. Les offres tardives seront rejetées et ne seront pas évaluées.

22. ÉVALUATION DES OFFRES

Dans un souci de transparence et de traitement égal ainsi que pour faciliter le dépouillement et l'évaluation des offres, le comité d'évaluation peut demander à chaque soumissionnaire des explications sur son offre, y compris sur la décomposition des prix unitaires, dans un délai raisonnable à fixer par le comité d'évaluation. La demande d'explication et la réponse sont faites par écrit mais aucun changement au montant ou à la substance de la soumission ne sera sollicité, proposé ou autorisé, sauf si un changement est nécessaire pour confirmer la correction d'erreurs de calcul découvertes pendant l'évaluation des soumissions. Une telle demande d'explication ne doit pas fausser la concurrence. Cette classification des offres non conformes devra être dûment justifiée dans le procès verbal d'évaluation.

22.1. Examen de la conformité administrative des offres

Cette phase a pour objet de vérifier si l'offre est conforme quant au fond et aux prescriptions du dossier d'appel d'offres. Une offre est conforme lorsqu'elle respecte toutes les conditions, modalités et spécifications contenues dans le dossier d'appel d'offres sans déviation ni restriction importante.

Les déviations ou restrictions importantes sont celles qui affectent le champ, la qualité ou l'exécution du marché ou qui d'une manière substantielle s'écartent du dossier d'appel d'offres ou limitent les droits du pouvoir adjudicateur ou les obligations du soumissionnaire au titre du marché et portent atteinte à la situation au regard de la concurrence des soumissionnaires ayant présenté des

offres conformes. Cette classification des offres administrativement non conformes devra être dûment justifiée dans le procès verbal d'évaluation.

Lorsqu'une soumission n'est pas conforme au dossier d'appel d'offres, elle est immédiatement rejetée et ne peut par la suite être rendue conforme par des corrections ou par la suppression des déviations ou restrictions.

Les critères retenus pour évaluer la capacité économique et financière du soumissionnaire sont les suivants :

- La moyenne du chiffre d'affaires des trois derniers exercices du soumissionnaire doit être supérieure à trois fois le montant de son offre financière (références nécessaires comme DSF, déclaration fiscale équivalente selon pays ou comptes approuvés par un commissaire aux comptes etc).
- Le soumissionnaire doit apporter la preuve de sa capacité à financer le projet (ex : capacité en BFR à financer le projet, capacité à avoir une ligne de crédit ...).
- La PHP se réserve le droit de demander des documents supplémentaires si elle juge que les références et pièces fournies ne sont pas suffisantes.

22.2. Évaluation technique

Le comité d'évaluation doit évaluer les seules offres jugées administrativement conformes.

La procédure d'évaluation vise à identifier le soumissionnaire le plus à même de permettre au pouvoir adjudicateur, au moindre coût, de remplir ses objectifs, à savoir disposer d'une installation réalisée à temps, remplissant les critères publiés et dans le budget disponible. L'évaluation des offres peut porter non seulement sur les coûts de construction, mais aussi si nécessaire sur les coûts d'exploitation et les ressources nécessaires (facilité d'exploitation et de maintenance) conformément aux spécifications techniques. Le pouvoir adjudicateur examinera en détail toute l'information fournie par les soumissionnaires et formera son jugement sur la base du coût total le plus bas incluant ces coûts additionnels. La méthodologie d'exécution du projet, les plans proposés et les métrés feront partie des éléments d'évaluation de la capacité professionnelle du soumissionnaire. L'absence de plans ou l'incohérence des métrés amèneront le pouvoir adjudicateur à rejeter l'offre pour insuffisance de l'expérience professionnelle.

Expérience professionnelle :

- Le soumissionnaire doit apporter la preuve de son expérience professionnelle dans la réalisation de travaux similaires. Il doit avoir exécuté des marchés similaires dans le même domaine dans les trois dernières années. A cet effet, il devra produire un listing des livraisons similaires et au moins de même importance effectuées au cours des trois dernières années (date, montant, contact client...) accompagné des bordereaux de réception relatifs.
- Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de demander des copies des certificats de réception finale signés par les clients pour les projets dont il est question et de contacter les clients pour évaluer la qualité du travail réalisé, la réactivité du fournisseur et son sérieux quant à la mise en œuvre des marchés.

Délais de livraison :

- Les délais de livraison doivent être compatibles avec les délais du contrat entre la PHP et l'UE.

Conformité de l'offre au cahier des charges :

- L'offre doit être conforme au cahier des charges.

Qualité technique de l'offre :

- La qualité des matériaux proposés sera prise en compte dans l'évaluation des offres. L'offre doit être suffisamment détaillée pour permettre à PHP d'évaluer la qualité des matériaux proposés.

À ce stade de la procédure d'évaluation, le comité d'évaluation analysera la conformité technique de chaque offre et classera les offres en deux catégories: techniquement conformes et techniquement non conformes.

22.3. Évaluation financière

Les soumissions jugées techniquement conformes sont soumises à une vérification visant à déceler d'éventuelles erreurs arithmétiques dans les calculs et les totaux. Les erreurs sont corrigées par le comité d'évaluation de la manière suivante :

- Lorsqu'il y a une divergence entre le montant indiqué en chiffres et celui indiqué en toutes lettres, le montant en toutes lettres prévaut.
- Sauf pour les marchés à forfait, lorsqu'il y a une divergence entre un prix unitaire et le montant total obtenu en multipliant ce prix unitaire par la quantité, le prix unitaire indiqué prévaut.

Les montants ainsi corrigés sont opposables au soumissionnaire. Si ce dernier ne les accepte pas, son offre est rejetée.

Le marché sera attribué à l'offre économiquement la plus avantageuse des offres administrativement et techniquement conformes.

22.4. Variantes

Les soumissionnaires doivent fournir une offre conforme aux exigences du dossier d'appel d'offres. Si l'invitation à soumissionner prévoit la possibilité de proposer des variantes, les spécifications techniques et la grille d'évaluation doivent préciser l'objet, les limites et les conditions de base applicables. Si le soumissionnaire le souhaite, il peut proposer une ou plusieurs variantes techniques.

Seules celles émanant du soumissionnaire ayant proposé l'offre de base la moins-disante techniquement conforme seront prises en compte par le pouvoir adjudicateur. Toute proposition de variante doit être remise dans une enveloppe intérieure séparée, portant clairement la mention "variante".

Les solutions variantes doivent comporter tous les détails nécessaires pour leur évaluation complète comprenant les plans, calculs de conception, spécifications techniques, bordereau de prix et méthodes proposées. Toute variante doit comporter :

- Une offre individuelle portant sur la solution variante
- Une démonstration des bénéfices de la variante sur la solution de base avec une justification quantifiée des avantages économiques et/ou techniques
- Les plans et les spécifications de la solution de base qui ne sont pas modifiés par la variante
- Ceux modifiés par la variante
- Une note technique relative à la conception de la variante et si nécessaire les plans et les calculs.

Les tarifs et prix mentionnés dans le budget ventilé doivent correspondre aux conditions précisées dans les documents de l'appel d'offres. Le soumissionnaire doit clairement indiquer dans sa variante les additions ou soustractions à effectuer pour chaque tarif et prix pour autant que la variante et ses spécificités soient acceptées par le pouvoir adjudicateur. Pour les contrats forfaitaires, il doit remettre une décomposition globale et forfaitaire telle que modifiée par la variante. Pour les contrats basés sur des prix unitaires, il doit remettre un budget ventilé tel que modifié par la variante.

23. SIGNATURE DU CONTRAT ET GARANTIE DE BONNE EXECUTION

23.1 Avant l'expiration de la période de validité des offres, le pouvoir adjudicateur notifiera à l'attributaire par écrit que son offre a été sélectionnée et attirera son attention sur toute erreur arithmétique corrigée lors de l'évaluation.

Cette notification peut prendre la forme d'une invitation à clarifier certains points contractuels qui y sont indiqués et auxquels le soumissionnaire doit se préparer à répondre. Ces clarifications se limitent à celles n'ayant pas d'impact direct dans le choix de l'offre retenue.

En outre, les pièces justificatives démontrant la capacité économique et financière ainsi que la capacité technique et professionnelle seront exigées, sauf si des documents donnant satisfaction sur ce point sont déjà inclus dans l'offre.

23.2. Si l'attributaire ne fournit pas ces pièces justificatives ou déclarations ou preuves de sa situation financière et économique et de sa capacité technique et professionnelle dans un délai de 15 jours de calendrier à compter de la notification de l'attribution du marché ou s'il s'avère qu'il a fourni de fausses informations, l'attribution du marché est considérée comme nulle et non avenue. Dans ce cas, le pouvoir adjudicateur peut attribuer le marché au second moins disant parmi les soumissionnaires ou annuler la procédure d'appel d'offres.

23.3. Après la signature du contrat et la remise de la garantie d'exécution par l'attributaire, le pouvoir adjudicateur informera sans délai les autres soumissionnaires de l'issue de la procédure et libérera leur garantie de soumission (si requise).

23.4. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de modifier les quantités prévues pour tous les lots dans la limite de 100 %. L'augmentation ou la réduction de la valeur totale des fournitures qui résulte de cette modification des quantités ne peut excéder 25% du montant de l'offre. Les prix unitaires de l'offre sont applicables aux quantités commandées dans les limites de cette modification.

23.5. Dans un délai de 30 jours après la réception du contrat signé par le pouvoir adjudicateur, l'attributaire doit signer et renvoyer le contrat avec la garantie de bonne exécution (si applicable) au pouvoir adjudicateur. Dès signature, l'attributaire devient le titulaire du contrat et le contrat entre en vigueur.

23.6. S'il ne parvient pas à signer et à renvoyer le contrat avec les garanties financières demandées dans un délai de 30 jours après réception de la notification, le pouvoir adjudicateur peut considérer l'acceptation de l'offre comme nulle et non avenue, sans préjudice de la saisie de la garantie de soumission, des droits à compensation ou des recours dont il dispose du fait de cette incapacité et sans possibilité de contestation de la part du soumissionnaire retenu à son encontre.

23.7. Selon les lots, il sera demandé au fournisseur de fournir une garantie de bonne exécution d'un montant de 10% du marché. Cette garantie de bonne exécution est une garantie bancaire faite selon le modèle joint en annexe C qui doit être valable douze mois après la réception provisoire.

Elle sera restituée au fournisseur dans les 7 jours suivant la réception définitive qui aura lieu douze mois après la réception provisoire.

23.8. Conditions de règlement :

- 30% d'avance à la réception du bon de commande.
- 30% à 50% d'avancement des travaux, constaté par PHP.
- 30% à la réception provisoire effectuée par PHP.
- 10% à la réception définitive effectuée par PHP un an après la réception provisoire.

23.9. Chaque facture doit être remise à la PHP en deux originaux.

Un original doit être transmis à l'attention du service comptabilité, au siège de la PHP à Nyombé ou aux bureaux de la PHP à Douala.

Un original doit être transmis au service UE au siège de la PHP à Nyombé adressée à Mme Laureline CARON.

24. GARANTIE DE SOUMISSION

Pas de garantie de soumission demandée.

25. CLAUSES DEONTOLOGIQUES

25.1. Toute tentative d'un candidat ou d'un soumissionnaire visant à se procurer des informations confidentielles, à conclure des ententes illicites avec ses concurrents ou à influencer le comité ou le pouvoir adjudicateur au cours de la procédure d'examen, de clarification, d'évaluation et de comparaison des offres entraîne le rejet de sa candidature ou de son offre et peut l'exposer à des sanctions administratives.

25.2. Sauf autorisation préalable et écrite du pouvoir adjudicateur, le titulaire et son personnel ou toute autre société à laquelle le titulaire est associé ou lié n'ont pas qualité, même à titre accessoire ou de sous-traitance, pour exécuter d'autres services, réaliser des travaux ou livrer des fournitures pour le projet. Cette interdiction est également applicable le cas échéant aux autres projets pour lesquels le titulaire, en raison de la nature du marché, pourrait se retrouver dans une situation de conflit d'intérêts.

25.3. Lors de la remise de sa candidature ou de son offre, le candidat ou le soumissionnaire est tenu de déclarer qu'il n'existe aucun conflit d'intérêts et qu'il n'a aucun lien spécifique équivalent à ce sujet avec d'autres soumissionnaires ou d'autres parties au projet. Si durant la mise en œuvre du marché une telle situation se produisait, le titulaire aurait l'obligation d'en informer immédiatement le pouvoir adjudicateur.

25.4. Le titulaire doit agir en toute occasion avec impartialité et comme un conseiller loyal conformément au code de déontologie de sa profession. Il s'abstient de faire des déclarations publiques concernant le projet ou les services sans l'approbation préalable du pouvoir adjudicateur. Il n'engage le pouvoir adjudicateur d'aucune manière sans son consentement préalable et écrit.

25.5. Pendant la durée du marché, le titulaire et son personnel respectent les droits de l'homme et s'engagent à ne pas enfreindre les usages politiques, culturels et religieux du pays bénéficiaire. En particulier et conformément à l'acte de base concerné, le titulaire doit respecter les normes

fondamentales reconnues au niveau international en matière de travail, notamment les normes fondamentales de l'OIT en la matière, les conventions sur la liberté syndicale et la négociation collective, sur l'élimination du travail forcé et obligatoire, sur l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de travail et sur l'abolition du travail des enfants.

25.6. La rémunération du titulaire au titre du marché constitue sa seule rémunération dans le cadre du marché. Le titulaire et son personnel doivent s'abstenir d'exercer toute activité ou de recevoir tout avantage qui soit en conflit avec leurs obligations envers le pouvoir adjudicateur.

25.7. Le titulaire et son personnel sont tenus au secret professionnel pendant toute la durée du marché et après son achèvement. Tous les rapports et documents reçus ou établis par le titulaire dans le cadre de l'exécution du marché sont confidentiels. L'utilisation par les parties contractantes de tout rapport ou document établi, reçu ou remis au cours de la mise en œuvre du contrat est réglée par le contrat.

25.8. Le titulaire s'abstient de toute relation susceptible de compromettre son indépendance ou celle de son personnel. Si le titulaire perd son indépendance, le pouvoir adjudicateur peut, pour tout préjudice qu'il aurait subi de ce fait, résilier le marché sans mise en demeure préalable et sans que le titulaire ne puisse prétendre à une quelconque indemnité de rupture.

25.9. La Commission se réserve le droit de suspendre ou d'annuler le financement des projets si des pratiques de corruption de quelque nature qu'elles soient sont découvertes à toute étape de la procédure de passation de marché et si le pouvoir adjudicateur ne prend pas toutes les mesures appropriées pour remédier à cette situation. Au sens de la présente disposition, on entend par pratique de corruption toute proposition visant à donner ou tout consentement à offrir à quiconque un paiement illicite, un présent, une gratification ou une commission à titre d'incitation ou de récompense pour qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir des actes ayant trait à l'attribution du marché ou au marché conclu avec le pouvoir adjudicateur.

25.10. Toute offre sera rejetée ou tout contrat annulé dès lors qu'il sera avéré que l'attribution du contrat ou sa mise en œuvre aura donné lieu au versement de frais commerciaux extraordinaires. Les frais commerciaux extraordinaires concernent toute commission non mentionnée au marché principal ou qui ne résulte pas d'un contrat en bonne et due forme faisant référence à ce marché, toute commission qui ne rétribue aucun service légitime effectif, toute commission versée à un paradis fiscal, toute commission versée à un destinataire non clairement identifié ou à une société qui a toutes les apparences d'une société écran.

25.11. Le titulaire s'engage à fournir à la Commission, à sa demande, toutes pièces justificatives sur les conditions d'exécution du contrat. La Commission pourra procéder à tout contrôle, sur pièces et sur place, qu'elle estimerait nécessaire pour réunir des éléments de preuve sur une présomption de frais commerciaux extraordinaires.

25.12. Les titulaires convaincus de financement de frais commerciaux extraordinaires sur des projets financés par l'Union européenne s'exposent, en fonction de la gravité des faits constatés, à la résiliation du contrat, voire à l'exclusion définitive du bénéfice des financements de l'Union européenne.

25.13. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de suspendre ou d'annuler la procédure lorsqu'il s'avère que la procédure d'attribution du marché a été entachée d'erreurs substantielles, d'irrégularités ou de fraudes. Lorsque de telles erreurs substantielles, irrégularités ou fraudes sont découvertes après l'attribution du marché, le pouvoir adjudicateur peut s'abstenir de conclure le contrat.

26. ANNULATION DE LA PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES

En cas d'annulation d'un appel d'offres, les soumissionnaires doivent être avertis de l'annulation par le pouvoir adjudicateur. Lorsque l'appel d'offres est annulé avant la séance d'ouverture des offres, les enveloppes non ouvertes et scellées sont retournées aux soumissionnaires.

L'annulation peut intervenir dans les cas suivants:

- Lorsque l'appel d'offres est infructueux c'est-à-dire lorsqu'aucune offre méritant d'être retenue sur le plan qualitatif et/ou financier n'a été reçue ou lorsqu'il n'y a pas eu de réponse.
- Lorsque les éléments techniques ou économiques du projet ont été fondamentalement modifiés.
- Lorsque des circonstances exceptionnelles ou de force majeure rendent impossible la mise en oeuvre normale du projet.
- Lorsque toutes les offres conformes sur le plan technique excèdent les ressources financières disponibles.
- Lorsqu'il y a eu des irrégularités dans la procédure ayant notamment empêché une concurrence loyale.
- Lorsque l'adjudication du marché ne respecte pas la bonne gestion financière, à savoir les principes d'économie, d'efficacité et d'efficacités (par exemple le prix proposé par le soumissionnaire à qui le contrat doit être octroyé est objectivement disproportionné par rapport au prix du marché).

Le pouvoir adjudicateur ne sera en aucun cas tenu de verser des dommages-intérêts, incluant sans restriction des dommages-intérêts pour manque à gagner, liés à l'annulation d'un appel d'offres quand bien même le pouvoir adjudicateur aurait été informé de la possibilité de dommages-intérêts. La publication d'un avis d'appel d'offres n'engage nullement le pouvoir adjudicateur à mettre en oeuvre le programme ou le projet annoncé.

27. VOIES DE RECOURS

Si un soumissionnaire s'estime lésé par une erreur ou irrégularité commise dans le cadre d'une procédure de sélection ou de passation de marché, il peut déposer une plainte. Pour plus de détails, se référer à la section 2.4.15 du Guide pratique.

B. CAHIER DES CHARGES

1. Lot n°1 : Construction de DEUX abribus (contrat n°BAN/2013/322-814)

1.1 Dispositions générales

DEFINITION GENERALE DU PROJET

Le présent CCTP concerne l'ensemble des travaux nécessaires à la construction de deux bâtiments ouverts servant de hall d'attente pour chauffeurs et ouvriers. Un bâtiment sera situé dans le secteur de Nyombé et un bâtiment sera situé dans un secteur de la PHP à définir.

Les emplacements des abris bus seront définis avec le Directeur des Services Techniques au moment de l'établissement du bon de commande.

DISPOSITIONS GENERALES ET OBLIGATIONS

Le présent CCTP a pour but de faire connaître le programme général et le mode de réalisation des travaux projetés. Toutes les dispositions précisées dans ce CCTP devront être respectées tant en ce qui concerne le choix des matériaux que les dispositions d'ensemble. Dans tous les cas, l'entrepreneur est tenu de consulter le présent CCTP et ne pourra prétendre l'avoir ignoré.

LIMITES

Le présent CCTP n'est pas limitatif tant en ce qui concerne la description que pour les quantités qui peuvent y être mentionnées. Elles ne le sont qu'à titre indicatif pour mieux situer les ouvrages.

Le présent CCTP n'indique que la description type des ouvrages à réaliser. L'entrepreneur est donc tenu d'adapter les prestations à la construction en les complétant si besoin est afin de prévoir ses dépenses et tout ce qui doit normalement entrer dans le prix de travaux exécutés selon l'ensemble des règles et normes en vigueur.

Aucune plus value en cours de travaux ne pourra être prise en compte. L'offre devra comprendre toutes les sujétions et finitions nécessaires à la parfaite exécution des ouvrages conformément aux réglementations en vigueur au cours du mois précédant la remise de l'offre et aux règles de l'Art. L'entrepreneur ne pourra prétendre à aucune majoration de prix forfaitaire pour raison d'erreurs, de détails insuffisants ou d'omissions aux descriptions du CCTP et cadre de son prix forfaitaire, étant entendu qu'il s'est rendu compte des travaux à effectuer, de leur importance et de leur nature, et qu'il a suppléé, par ses connaissances professionnelles, aux détails qui pourraient être omis sur l'une ou l'autre des pièces du marché.

En cas d'erreur ou d'oubli de la part de l'entrepreneur au cours de l'exécution de ses travaux, celui-ci sera tenu pour responsable de son erreur ainsi que des modifications et suppléments que cela entraînerait.

TRAITEMENT DES DECHETS

L'entreprise devra l'enlèvement des gravois (copeaux, emballages, détritrus de toute nature) provenant de ses travaux ou de ses fournitures.

1.2 Prestation

OBJET DE LA PRESTATION

L'opération consiste à la construction de deux bâtiments ouverts servant de hall d'attente pour chauffeurs et ouvriers.

Tous les matériaux destinés à la réalisation des ouvrages seront fournis par le ou les prestataires retenus pour les différents lots. Ils devront assurer la vérification de leur qualité au moment de leur approvisionnement.

Le maître d'œuvre se réserve le droit de refuser la mise en place de matériels ou l'utilisation de matériaux s'il juge leur qualité insuffisante.

NATURE DE LA PRESTATION

La prestation consiste en la réalisation deux bâtiments ouverts servant de hall d'attente pour chauffeurs et ouvriers.

La prestation consiste en la construction de deux bâtiments ouverts de longueur 15m et largeur 8 m pour une hauteur sous plafond de 3 m.

L'espace sera divisé en deux parties séparées par un muret d'une hauteur de 1m et réalisé en agglos de 15 :

- Une première partie attente chauffeurs de 7.70m x 4.70m.
- Une seconde réservée à l'attente des ouvriers 8.20m x 7.70m.
- Un couloir d'embarquement de 1.50m x 7.70m. Le muret du couloir d'embarquement sera constitué des trois amorces poteaux espacées de 3.15m.

L'ensemble du bâtiment sera bordé de muret d'une hauteur d'1m et réalisé en parpaing de 15. Les poteaux de 0.20m x 0.20m x 3m seront espacés entre eux de 3m dans le sens de la longueur et de 2.66m dans le sens de la largeur.

Une première ouverture de 2m permettra l'accès à la partie attente ouvriers, une deuxième ouverture d'1.5m coté ouvrier permettra l'accès à un couloir d'embarquement de 1.20m de large. Une troisième ouverture de 1.5 m permettra l'accès à la partie réservée aux chauffeurs.

Chaque partie du bâtiment sera équipée d'un lavabo placé dans un angle et alimenté en eau potable. Les eaux usées issues des lavabos seront canalisées.

Les bancs

- Les bancs seront constitués d'un plateau de 0.3m de large et d'une longueur de 6m en béton armé d'une épaisseur de 6 cm et supportées par 4 tubes acier de diamètre 20 cm d'une hauteur totale de 0.45m. Le plateau sera carrelé et protégé par des cornières croisées de 60 x 60 x 6 vers le haut et 50 x 50 x 5 vers le bas.
- L'espacement entre les axes des différents bancs sera de 0.6m.
- Les bancs seront scellés au sol tant dans la partie réservée aux chauffeurs que celle réservées aux ouvriers.
- Ils seront au nombre de cinq dans la partie ouvrier et deux dans la partie chauffeur.

La charpente sera réalisée en bois et un plafond en contre-plaqué sera mis en place. Elle sera recouverte de tôles bacs 6/10ème et débordera au-dessus de la terrasse. Le plafond au-dessus de la terrasse sera réalisé en tôles lisses.

L'électricité

- L'éclairage intérieure sera assuré par quatre réglettes complètes 1.20 pour la partie attente ouvriers, deux réglettes complètes 1.20 pour la partie réservée aux chauffeurs et deux réglettes complètes 0.60 pour le couloir d'embarquement des ouvriers.
- L'éclairage extérieur quant à elle sera assuré par six réglettes complètes 1.20 réparties comme suit :
 - Deux réglettes devant le bâtiment et installées aux deux extrémités
 - Deux réglettes derrière le bâtiment toujours installé aux deux extrémités
 - Une réglette de chaque côté du bâtiment.
- Trois prises de courant 2P+T seront installées coté ouvriers sur trois pans du mur.
- Deux prises de courant 2P+T seront installées coté chauffeurs.
- Les circuits seront séparés comme suit :
 - Une protection différentielle 10 A/30ma pour l'éclairage intérieure
 - Une protection différentielle 10 A/30ma pour l'éclairage extérieure
 - Une protection différentielle 16 A/30ma pour les prise de courant

Les sections des câbles seront de 2.5 mm² pour les prises de courant.

Le circuit d'éclairage

- Une prise terre en fond de fouille sera installé avec barrette de pré coupure afin de remédier aux courants de fuite. Celle-ci sera réalisée dans les règles de l'art.
- L'éclairage du couloir d'embarquement ouvrier, l'éclairage extérieur de tout le bâtiment ainsi que celui de l'attente chauffeur seront commandés depuis la partie chauffeur à proximité de la porte d'entrée.
- L'éclairage de la partie ouvrier sera commandé depuis l'accès (porte d'entrée) à cette zone.

Tout le matériel nécessaire à l'installation électrique de tout l'ouvrage sera à présenter dans l'offre ainsi que le schéma détaillé de l'installation qui sera à valider avant exécution.

Enfin les méthodes d'exécution des travaux ainsi que le planning prévisionnel seront à présenter dans l'offre.

EN OPTION

La partie chauffeur sera équipé d'une table en plateau carrelé d'épaisseur 6 cm largeur 50 cm et une longueur de 6 m. Le plateau carrelé sera protégé par des cornières de 60 x 60 x 6 sur son périmètre et positionné entre les deux bancs.

1.3 Détails fondation et implantation

GENERALITES : BETON ARME OU NON-MORTIER

Pour tous les travaux de maçonnerie, les composantes du béton ou mortier devront obéir à certaines caractéristiques élémentaires :

- Sable

Tous les sables seront exempts d'oxyde, de matières organiques d'origine animale ou végétale.

La granulométrie sera comprise entre 0.08mm et 2.5mm pour les mortiers et chapes.

- Gravillon

Les gravillons destinés à la confection des bétons seront des matériaux homogènes naturels ou concassés.

- Eau de gâchage

Les eaux utilisées dans la confection des mortiers, bétons, au lavage des agrégats doivent être dépourvues d'impuretés et sel.

- Liant hydraulique

Les ciments utilisés pour les bétons et mortiers doivent obéir aux conditions générales imposées par la réglementation en vigueur ; Ils seront de type CPJ 35, CM2 42.5

- Armature

Les armatures pour béton armé seront des aciers doux et des aciers Tor conformes aux prescriptions des règles BA83 sans aucune trace de rouille.

- Coffrage

Les coffrages seront simples et robustes. Ils devront supporter sans déformations appréciables le poids et la poussée du béton.

INSTALLATION CHANTIER

Les travaux d'installation de chantier seront à la charge de l'entreprise bénéficiaire du marché :

- Edification d'un magasin provisoire
- Branchements d'eau provisoire

TRAVAUX PREPARATOIRES/TERRASSEMENT

- Etude
- Etablissement des plans d'exécution et de détails aux échelles convenables.

NB : Ces plans seront remis avant le début des travaux

- Etablissement des plannings des travaux
- Débroussaillage

Le débroussaillage du terrain sur l'emplacement du bâtiment

- Nivellement plateforme

Sur l'emplacement du bâtiment et sur une emprise de 5m tout autour de celui-ci.

- Fouilles

Les fouilles seront profondes jusqu'au bon sol assurant une parfaite stabilité de l'ouvrage : Profondeur inférieure ou égale à 60cm.

FONDATION

- Béton de propreté

Un béton maigre et dosé à 150 kg/m³ de 5cm d'épaisseur sera étalé sur le fond des fouilles.

- Semelles

En béton armé sous les poteaux dosés à 350kg/m³

- Poteaux de fondation

En béton armé de section 20 x 20 dosé à 350kg/m³. Acier, cadre tous les 20cm plus 4 filants T8.

- Murs de fondation

Ils seront exécutés en aggloméré de ciment de 15 x 20 x 40 bourrés et dosés à 200kg/m³.

- Dallage du sol

Le sol recevra un dallage en béton armé d'épaisseur 8cm dosé à 300kg/m³ avec des mailles de 20 x 20 et treillis T6.

- Chainage

En béton armé de 20 x 20 dosé à 300kg/m³. Acier, cadre T6 tous les 20cm plus 4 filants T8.

MACONNERIE – ELEVATION

- Murs en élévation

Ils seront montés en agglomérés de ciment creux 15 x 20 x 40.

- Poteaux

En béton armé de section 20 x 20 dosés à 350kg/m³ dans les murs. Cadre T6 tous les 20cm plus 4 filants T8.

- Linteaux

En béton armé de section 20 x 20 dosés à 350kg/m³ dans les murs. Cadre T6 tous les 20cm plus 4 filants T8.

- Chainage haut

En béton armé de section 20 x 20 dosés à 350kg/m³ dans les murs. Cadre T6 tous les 20cm plus 4 filants T8.

- Enduit

Sur toutes les parties maçonnées ou béton. Il sera exécuté en enduit de ciment de 1.5 cm d'épaisseur dosé à 400kg/m³.

COUVERTURE – PLAFOND

- Charpente
- Les fermes

Les fermes seront exécutées avec du bois dur traité au Xylamon de 3 x 12 x 5m. Elles seront solidement ancrées dans la maçonnerie à l'aide des fers d'attente.

- Pannes

Elles seront en bois dur traité au Xylamon de 6 x 6 x 5 m sur les pignons et les murs de séparation.

- Couverture

La couverture sera réalisée en tôle bac de 6/10e en une longueur fixée sur les pannes par des tirefonds de 8 x 80 avec accessoires.

- La faitière sera relevée et couverte avec des tôles faitières.
- Les pignons recevront des rives en alu.
- Les planches de rive

Elles auront 28cm de large et 3cm d'épaisseur. Elles seront en bois dur et rabotées sur une patte.

- Faux plafond
- Solivage

En bois dur traité au Xylamon de section 4 x 8 x 500 cm. Les champs seront rabotés.

- Habillement

En contreplaqué de 4mm en plaques de 60 x 120 à l'intérieur et en tôles lisses à l'extérieur.

PEINTURE

Les travaux de peinture constitueront toutes sujétions d'égrenage, de ponçage et de rebouchage à l'enduit de peinture.

- Impression
- Murs : chaux
- Plafond : Pantimat ou similaire
- Soubassement et ouvertures : Peintures glycéromatique
- Finition
- Murs intérieurs et extérieurs : Pantex 800 en deux couches
- Plafond : Pantex 1300 en deux couches
- Soubassements et ouvertures : peinture glycéromatique en deux couches.

DALLAGE EXTERIEUR

Les murs de soubassement seront protégés par un dallage de 8cm tout autour du bâtiment dosé à 300kg/m³ et de 1m de large.

ELECTRICITE

Un système d'éclairage adapté au type de local sera à mettre en place. Un circuit de terre en fond de fouille devra être réalisé et sera raccordé à une barrette de terre. L'installation électrique sera protégé par disjoncteur différentielle 30 mA et chaque circuit sera équipé de protections adaptées.

Cet ouvrage devra être conforme aux normes en vigueur. Une note de calcul de dimensionnement devra être fournie.

L'offre devra comprendre un descriptif et un quantitatif détaillés sous forme de tableau de bordereau de prix de toutes les opérations nécessaires à la réalisation des ouvrages. Le plan de ferrailage de la dalle et le dosage du béton sont à préciser.

Spécifications électriques

- Normes

Les installations électriques devront respecter la norme NFC15-100.

Tous les appareils installés devront être conformes CE.

- Protections

Les dispositifs de protections installés devront tenir compte :

- de l'intensité nominale,
- de l'intensité de réglage,
- du pouvoir de coupure,
- du temps de réponse.

Ces protections devront être réalisés avec du matériel venant du même fabricant afin de garantir la sélectivité totale.

- Règle de l'art/ Câblage

Le câblage des coffrets devra respecter au moins les règles suivantes:

- Couleur de fil puissance Neutre : Bleu,
- Couleur de fil puissance Phase : Noir, Marron ou Rouge
- Section des câbles en fonction du courant appelé
- Régime de terre TT et une valeur acceptable par rapport à la norme NFC15-100.

A indiquer obligatoirement dans l'offre :

- Délais de réalisation
- Accord avec les conditions de règlement de PHP.

2. Lot n°2 : Réalisation de travaux de génie civil pour la station de conditionnement de Dehane (contrat n°BAN/2013/335-298)

1.1 Dispositions générales

DEFINITION GENERALE DU PROJET

Le présent CCTP concerne l'ensemble des travaux de génie civil nécessaires à la mise en place de la charpente métallique et la création de bacs de lavage pour la station de conditionnement de Dehane.

DISPOSITIONS GENERALES ET OBLIGATIONS

Le présent CCTP a pour but de faire connaître le programme général et le mode de réalisation des travaux projetés. Toutes les dispositions précisées dans ce CCTP devront être respectées tant en ce qui concerne le choix des matériaux que les dispositions d'ensemble. Dans tous les cas, l'entrepreneur est tenu de consulter le présent CCTP et ne pourra prétendre l'avoir ignoré.

LIMITES

Le présent CCTP n'est pas limitatif tant en ce qui concerne la description que pour les quantités qui peuvent y être mentionnées. Elles ne le sont qu'à titre indicatif pour mieux situer les ouvrages.

Le présent CCTP n'indique que la description type des ouvrages à réaliser. L'entrepreneur est donc tenu d'adapter les prestations à la construction en les complétant si besoin est afin de prévoir ses dépenses et tout ce qui doit normalement entrer dans le prix de travaux exécutés selon l'ensemble des règles et normes en vigueur.

Aucune plus value en cours de travaux ne pourra être prise en compte. L'offre devra comprendre toutes les sujétions et finitions nécessaires à la parfaite exécution des ouvrages conformément aux réglementations en vigueur au cours du mois précédant la remise de l'offre et aux règles de l'Art. L'entrepreneur ne pourra prétendre à aucune majoration de prix forfaitaire pour raison d'erreurs, de détails insuffisants ou d'omissions aux descriptions du CCTP et cadre de son prix forfaitaire, étant entendu qu'il s'est rendu compte des travaux à effectuer, de leur importance et de leur nature, et qu'il a suppléé, par ses connaissances professionnelles, aux détails qui pourraient être omis sur l'une ou l'autre des pièces du marché.

En cas d'erreur ou d'oubli de la part de l'entrepreneur au cours de l'exécution de ses travaux, celui-ci sera tenu pour responsable de son erreur ainsi que des modifications et suppléments que cela entraînerait.

TRAITEMENT DES DECHETS

L'entreprise devra l'enlèvement des gravois (copeaux, emballages, détritrus de toute nature) provenant de ses travaux ou de ses fournitures.

1.2 Prestation

OBJET DE LA PRESTATION

L'opération consiste à la réalisation des travaux de génie civil nécessaires à la mise en place de la charpente métallique et la création de bacs de lavage pour la station de conditionnement de Dehane.

Tous les matériaux destinés à la réalisation des ouvrages seront fournis par le ou les prestataires retenus pour les différents lots. Ils devront assurer la vérification de leur qualité au moment de leur approvisionnement.

Le maître d'œuvre se réserve le droit de refuser la mise en place de matériels ou l'utilisation de matériaux s'il juge leur qualité insuffisante.

NATURE DE LA PRESTATION

La prestation consiste en la réalisation d'une dalle béton destinée à recevoir une charpente métallique dont les plans sont fournis en annexe et la construction de bacs destinés au triage et au dépaquetage de la banane

La prestation consiste en la réalisation d'une dalle d'environ 65 m x 25 m, d'un bac de dépaquetage de 22.5 m x 4 m et de quatre bacs de triage de 5.4 m x 10 m.

Après implantation, réalisation des fouilles nécessaires, exécution des fondations et des massifs soutenant la charpente métallique, la dalle en béton armé sera sur deux niveaux. Un premier de 40 m x 25 m et un second de 25 m x 25 m surélevé par remblai de 1,8 m par rapport au premier. La dalle sera surmontée d'une chape lissée pour faciliter le nettoyage et suffisamment dure pour résister aux manipulations des engins de manutention (transpalette électriques et manuels).

Un circuit de terre en fond de fouille devra être réalisé et sera raccordé à une barrette de terre.

Afin de procéder aux opérations de dépaquetage et de triage, des bacs en béton armé seront réalisés. L'ossature métallique des murets des bacs sera reprise directement sur celle du sol du bâtiment. Le fond des bacs sera réalisé de la même manière que la dalle.

Un bac de dépaquetage d'une largeur de 22,5 m et d'une longueur de 4 m et d'une hauteur extérieure de 0,8 m sera positionné à 5 m du bord de la dalle de premier niveau coté pignon (voir lot n°1) et à 0.7 m du bord de la façade droite (cf. plan).

De l'eau projetée sous pression par un système de rampe de buse permettra la circulation des mains de bananes. La rampe sera placée au début du bac.

Le triage sera réalisé par l'intermédiaire de quatre bacs d'une largeur de 5,4 m d'une longueur de 10 m et hauteur extérieure 0,8 m positionnés dans le prolongement du bac de dépaquetage et séparés avec celui-ci par un caniveau de 50 centimètres. Un caniveau de même dimension sera positionné de l'autre côté du bac. La hauteur intérieure variera de 50 à 70 cm (cf. plan). Ils seront équipés d'une vanne de vidange déversant dans le caniveau aval. Afin d'évacuer l'eau résiduelle, ces deux caniveaux se déverseront dans un troisième de même dimension placé perpendiculairement.

Les quatre bacs seront séparés par un espace de 30 centimètres.

De l'eau projetée sous pression par un système de rampe de buse permettra la circulation des mains de bananes. Les rampes seront au nombre de trois placées au début, au premier et au second tiers du bac.

L'ensemble sera réalisé en béton armé et recouvert de carrelage 20 x 20 ou 15 x 15 de couleur blanche, à l'intérieur et à l'extérieur.

Ces ouvrages devront être conformes aux normes en vigueur. Une note de calcul de dimensionnement et de choix des éléments de la dalle et des murets des bacs devra être fournie. Les plans de ferraillement et les dosages des bétons sont à préciser.

L'offre devra comprendre un dossier de plan et un descriptif et quantitatif détaillés sous forme de tableau de bordereau de prix de toutes les opérations nécessaires à la réalisation des ouvrages.

Le marché devra être réalisé à 100% et réceptionné à Dehané avant le 30 avril 2015.

3. Lot n°3 : Réalisation de vestiaires et bureaux pour la station de conditionnement de Dehane (contrat n°BAN/2013/335-298)

1.1 Dispositions générales

DEFINITION GENERALE DU PROJET

Le présent CCTP concerne la réalisation d'un bloc de locaux pour la station de conditionnement de Dehane.

DISPOSITIONS GENERALES ET OBLIGATIONS

Le présent CCTP a pour but de faire connaître le programme général et le mode de réalisation des travaux projetés. Toutes les dispositions précisées dans ce CCTP devront être respectées tant en ce qui concerne le choix des matériaux que les dispositions d'ensemble. Dans tous les cas, l'entrepreneur est tenu de consulter le présent CCTP et ne pourra prétendre l'avoir ignoré.

LIMITES

Le présent CCTP n'est pas limitatif tant en ce qui concerne la description que pour les quantités qui peuvent y être mentionnées. Elles ne le sont qu'à titre indicatif pour mieux situer les ouvrages.

Le présent CCTP n'indique que la description type des ouvrages à réaliser. L'entrepreneur est donc tenu d'adapter les prestations à la construction en les complétant si besoin est afin de prévoir ses dépenses et tout ce qui doit normalement entrer dans le prix de travaux exécutés selon l'ensemble des règles et normes en vigueur.

Aucune plus value en cours de travaux ne pourra être prise en compte. L'offre devra comprendre toutes les sujétions et finitions nécessaires à la parfaite exécution des ouvrages conformément aux réglementations en vigueur au cours du mois précédant la remise de l'offre et aux règles de l'Art. L'entrepreneur ne pourra prétendre à aucune majoration de prix forfaitaire pour raison d'erreurs, de détails insuffisants ou d'omissions aux descriptions du CCTP et cadre de son prix forfaitaire, étant entendu qu'il s'est rendu compte des travaux à effectuer, de leur importance et de leur nature, et qu'il a suppléé, par ses connaissances professionnelles, aux détails qui pourraient être omis sur l'une ou l'autre des pièces du marché.

En cas d'erreur ou d'oubli de la part de l'entrepreneur au cours de l'exécution de ses travaux, celui-ci sera tenu pour responsable de son erreur ainsi que des modifications et suppléments que cela entraînerait.

TRAITEMENT DES DECHETS

L'entreprise devra l'enlèvement des gravois (copeaux, emballages, détritrus de toute nature) provenant de ses travaux ou de ses fournitures.

1.2 Prestation

OBJET DE LA PRESTATION

L'opération consiste à la réalisation d'un bloc de locaux pour la station de conditionnement de Dehane.

Tous les matériaux destinés à la réalisation des ouvrages seront fournis par le ou les prestataires retenus pour les différents lots. Ils devront assurer la vérification de leur qualité au moment de leur approvisionnement.

Le maître d'œuvre se réserve le droit de refuser la mise en place de matériels ou l'utilisation de matériaux s'il juge leur qualité insuffisante.

NATURE DE LA PRESTATION

La prestation consiste en la réalisation d'un bloc de locaux. Ces locaux sont destinés à accueillir des vestiaires, des sanitaires et des bureaux.

La prestation consiste en la construction de locaux dont le plan est fourni en annexe.

Le bloc de 17,9 mètres par 8,8 mètres sera composé :

- de deux vestiaires
- d'un bloc sanitaire comportant 6 toilettes et deux douches
- d'un bloc de trois bureaux

Après implantation, réalisation des fouilles nécessaires et exécution des fondations, l'ensemble reposera sur une dalle en béton armé de 10 cm d'épaisseur et sera ceinturé par une terrasse de 1m de large dont l'arête sera renforcée par une cornière.

Les murs d'une hauteur de 2.50 m seront réalisés en parpaing de 15 surmontés d'un chaînage. Ils seront enduits et recouverts de deux couches de peinture. Chaque local comportera une porte en bois pleine.

Les vestiaires et les douches disposeront chacun en partie haute de fenêtres de 1.4m x 0.5m équipée de lame NACO (deux par vestiaire et une par douche). Ces ouvertures seront protégées par des grilles métalliques de sécurité.

Les bureaux disposeront chacun d'une fenêtre de 1.4m x 0.8m équipée de lame NACO recouvertes de grilles antivols.

L'ensemble des parties métalliques sera traité d'une couche d'anti rouille et d'une couche de peinture.

La charpente sera réalisée en bois et un plafond en contre plaqué sera mis en place et enduit de deux couches de peinture. Le plafond et la charpente seront traités contre les insectes. Elle sera recouverte de tôles bacs 6/10^{ème} et débordera au dessus de la terrasse. Le plafond au dessus de la terrasse sera réalisé en tôles lisses.

Les fosses septiques et ouvrages de récupération et traitement des eaux vannes et eaux usées font l'objet du présent marché.

Un système d'éclairage adapté sera à mettre en place dans chacun des locaux ainsi qu'un circuit de prise dans les bureaux. Les bureaux seront équipés d'une climatisation adaptée au volume de chaque pièce. Un circuit de terre en fond de fouille devra être réalisé et sera raccordé à une barrette de terre. L'installation électrique sera protégée par disjoncteur différentielle 30 mA et chaque circuit sera équipé de protections adaptées.

Cet ouvrage devra être conforme aux normes en vigueur. Une note de calcul de dimensionnement devra être fournie.

L'offre devra comprendre un dossier de plans et descriptif et quantitatif détaillés sous forme de tableau de bordereau de prix de toutes les opérations nécessaires à la réalisation des ouvrages. Le plan de ferrailage de la dalle et le dosage du béton sont à préciser.

Le marché devra être réalisé à 100% et réceptionné à Dehané avant le 30 avril 2015.

C. MODELES DE DOCUMENTS

1. Formulaire de soumission pour un marché de travaux

Un formulaire de soumission signé doit être fourni pour chaque lot accompagné par des copies, dont le nombre est spécifié dans les Instructions aux soumissionnaires. Le formulaire de soumission comportera une déclaration signée par chaque entité juridique à l'origine de ladite offre, sur la base du modèle annexé au présent formulaire. Tous les renseignements figurant dans la présente soumission ne doivent concerner que l'entité ou les entités juridique(s) soumettant ladite soumission.

Tout document supplémentaire (brochure, lettre, etc.) joint à la soumission ne sera pas pris en considération. Les offres soumises par un consortium (soit un groupement permanent doté d'un statut juridique, soit un groupement informel créé aux fins d'un appel d'offres spécifique) doivent respecter les instructions applicables au chef de file du consortium et à ses partenaires. Les documents joints au formulaire de soumission de l'offre (ex: déclarations, preuves etc.) peuvent être soumis en version originale ou en copie. Si des copies ont été soumises, les originaux devront être envoyés au pouvoir adjudicateur à la demande de celui-ci. Pour des motifs économiques et écologiques, nous vous invitons à soumettre vos dossiers sur support papier (pas de chemise ou intercalaire en plastique). Nous vous suggérons également d'imprimer, autant que possible, vos dossiers recto verso.

Un opérateur économique peut, le cas échéant et pour un marché déterminé, faire valoir les capacités d'autres entités, quelle que soit la nature juridique des liens existants entre lui-même et ces entités. Il doit dans ce cas prouver au pouvoir adjudicateur qu'il disposera des moyens nécessaires pour l'exécution du marché, par exemple par la production de l'engagement de ces entités de les mettre à sa disposition. Ces entités, par exemple la société mère de l'opérateur économique, devront respecter les mêmes règles d'éligibilité et notamment de nationalité, que l'opérateur économique en question.

FORMULAIRE DE SOUMISSION POUR UN MARCHE DE TRAVAUX

Référence de publication: **MAB/PHP/TRAVX/CONSTRUC_3/2014**

Intitulé du marché: REALISATION DE TRAVAUX

<Lieu et date>

A l'attention du pouvoir adjudicateur :

**Plantations du Haut Penja (PHP)
BP 5 NYOMBÉ
CAMEROUN**

1.1. OFFRE SOUMISE PAR

	Nom(s) du soumissionnaire	Nationalité ⁽¹⁾
Chef de file ⁽²⁾		

1.2. INTERLOCUTEUR (pour la présente offre)

Nom	
Adresse	
Téléphone	
Télécopieur	
Courrier électronique	

1.3. DETAILS DES NOTAS

⁽¹⁾ Pays dans lequel l'entité juridique est immatriculée

⁽²⁾ Ajouter ou supprimer autant de lignes que nécessaire pour les membres du consortium. Prière de noter qu'un sous-traitant ne doit pas être considéré comme un membre du consortium aux fins de la présente procédure de passation de marchés. De ce fait les données du sous-traitant ne doivent en aucun cas figurer dans les données de capacité économique et financière et professionnelle. Dans le cas où cette offre serait soumise par une entité juridique individuelle, le nom de cette dernière devrait être indiqué sous la rubrique «**Chef de file**» (et les lignes suivantes seraient à supprimer en conséquence)

⁽³⁾ Les personnes physiques doivent prouver leur capacité en conformité avec les critères de sélection et en utilisant les moyens appropriés

⁽⁴⁾ Si la présente offre est soumise par un consortium, chaque membre du consortium doit compléter le tableau et un tableau correspondant à la somme des données doit figurer dans la déclaration.

1.4. DÉCLARATION DU SOUMISSIONNAIRE

Chaque entité juridique identifiée au point 1.1 de ce formulaire, y compris chaque membre du groupement de soumissionnaires en cas de consortium, doit soumettre une déclaration signée utilisant le format ci-dessous. La déclaration peut être fournie en version originale ou en copie. Si la déclaration est fournie en copie, l'original devra être envoyé au pouvoir adjudicateur à la demande de celui-ci.

En réponse à votre lettre d'invitation à soumissionner pour le marché précité, nous déclarons par la présente que:

- 1 Nous avons examiné et nous acceptons dans sa totalité le contenu du dossier d'appel d'offres n° <.....> du <date>. Nous acceptons sans réserve ni restriction et intégralement ses dispositions.
- 2 Nous proposons d'exécuter, conformément aux termes du dossier et selon les conditions et délais indiqués, sans réserve ni restriction les travaux suivants:
Lot No 1 : [*description des travaux*]
Lot No 2: [*description des travaux*]
Lot No 3: [*description des travaux*]
Etc.
- 3 Le prix de notre offre à l'exclusion des remises décrites au point 4] :
Lot no 1: [.....]
Lot no 2: [.....]
Lot no 3: [.....]
Etc.: [.....]
- 4 Nous accordons une remise de [%], ou de [.....] [*dans le cas où le lot n°et le lot n°..... nous serait attribué*].
- 5 Cette offre est valable pour une période de 90 jours à compter de la date limite de soumission des offres.
- 6 Si notre offre est retenue, nous nous engageons à fournir une garantie de bonne exécution ou à accepter une retenue de 10% à la réception provisoire.
- 7 Notre société / compagnie [*et nos sous-traitants*] a / ont la nationalité suivante:
<.....>
- 8 Nous soumettons cette offre en notre nom [**comme membre du consortium** mené par < nom du soumissionnaire principal / nous-mêmes >]*. Nous confirmons que nous ne soumissionnons pas sous une autre forme pour le même contrat. [Nous confirmons en tant que partenaire du consortium que tous les partenaires sont juridiquement responsables, conjointement et solidairement, pour l'exécution du contrat, que le titulaire principal est autorisé à lier et à recevoir des instructions au nom et pour le compte de chacun des membres, que l'exécution du contrat, y compris les paiements, relève de la responsabilité du partenaire principal et que tous les partenaires de la Joint Venture/du Consortium sont liés pour toute la durée d'exécution du contrat].
- 9 Nous ne relevons d'aucune des situations nous interdisant de participer à l'attribution du contrat, qui figurent au point 2.3.3 du Guide pratique des procédures contractuelles dans le cadre des actions extérieures de l'UE. Dans l'éventualité où notre offre serait retenue, nous nous engageons à fournir les preuves usuelles aux termes de la législation du pays dans lequel nous sommes établis, attestant que nous ne nous trouvons dans aucune de ces situations d'exclusion. La date figurant sur la preuve ou sur les documents fournis ne sera pas antérieure de plus d'un an à la date de soumission de l'offre et, de surcroît, nous fournirons une déclaration que notre situation n'a pas changée durant la période qui s'est écoulée depuis l'établissement de la preuve en question.

Nous sommes également conscients du fait que si nous ne fournissons pas la preuve dans un délai de 15 jours calendrier suivant la réception de la notification de l'attribution du marché ou si l'information fournie s'avère fausse, l'attribution pourra être considérée comme nulle et non avenue.

- 10** Nous nous engageons à respecter les clauses déontologiques figurant à l'article 25 des instructions aux soumissionnaires et, en particulier, nous n'avons aucun conflit d'intérêt ni lien spécifique équivalent à ce sujet avec d'autres soumissionnaires ou d'autres participants à la procédure lors de notre soumission.
- 11** Nous informerons immédiatement le pouvoir adjudicateur de tout changement concernant les circonstances susmentionnées à n'importe quel stade de la mise en œuvre des tâches. Nous reconnaissons et nous acceptons aussi que toute information inexacte ou incomplète puisse entraîner notre exclusion de cet appel d'offres et de tout autre contrat financé par l'UE/le FED.
- 12** Nous prenons note du fait que le pouvoir adjudicateur n'est pas tenu de poursuivre cette invitation à soumissionner et se réserve le droit de n'attribuer qu'une partie du contrat. Il n'encourt aucune responsabilité vis-à-vis de nous en procédant ainsi.
- 13** Nous reconnaissons pleinement et acceptons que nous puissions être exclus des procédures d'appel d'offres et de l'attribution du marché conformément au point 2.3.4 du Guide pratique des procédures contractuelles dans le cadre des actions extérieures de l'UE, pour une période maximale de 5 ans suivant la date du constat du manquement et jusqu'au 10 ans en cas de récidive dans les 5 ans suivant la date susmentionnée. De plus, nous acceptons que, au cas où nous faisons des fausses déclarations, commettons des erreurs substantielles, des irrégularités ou une fraude, nous serons frappés de sanctions financières représentant 2% à 10% de la valeur totale estimée du marché qui sera attribué. Ce taux peut être porté entre 4% et 20% en cas de récidive dans les 5 ans du premier manquement.
- 14** Nous sommes conscient que, pour assurer la protection des intérêts financiers des Communautés européennes, nos données à caractère personnel peuvent être communiquées aux services d'audit interne, à la Cour des comptes européenne, à l'instance spécialisée en matière d'irrégularités financières ou à l'Office européen de lutte antifraude.

Formule de politesse

Nom et prénom: <.....>

Dûment autorisé à signer cette offre au nom:

<.....>

Lieu et date: <.....>

Sceau de la société / de la compagnie:

Cette offre comprend les annexes:

[*Liste numérotée des annexes avec les titres*]

2. Modèle de Fiche d'identification financière



FICHE D'IDENTIFICATION FINANCIERE

DECLARATION DE CONFIDENTIALITE

http://ec.europa.eu/budget/library/contracts_grants/info_contracts/privacy_statement_fr.pdf

INTITULE DU COMPTE BANCAIRE

INTITULE ①

ADRESSE

COMMUNE/VILLE

CODE POSTAL

PAYS

① *Le nom ou le titre sous lequel le compte a été ouvert et non le titulaire du compte*

CONTACT

TELEPHONE

FAX

E-MAIL

BANQUE

NOM DE LA BANQUE

ADRESSE (DE
L'AGENCE)

COMMUNE/VILLE

CODE POSTAL

PAYS

NUMERO DE COMPTE

IBAN ②

② *Si le code IBAN (international bank account number) existe dans le pays où votre banque est établie*

REMARQUE:

CACHET DE LA BANQUE + SIGNATURE DU REPRESENTANT DE LA BANQUE
(Les deux obligatoire) ③

DATE + SIGNATURE DU TITULAIRE DU COMPTE
(Obligatoire)

③ *Il est préférable de joindre une copie d'un extrait de compte bancaire récent. Veuillez noter que le relevé bancaire doit fournir toutes les informations indiquées ci-dessus sous «INTITULÉ DU COMPTE BANCAIRE» et «BANQUE». Dans ce cas, le cachet de la banque et la signature de son représentant ne sont pas requis. La signature du titulaire du compte est obligatoire dans tous les cas.*

3. Modèle de Fiche d'entité légale



ENTITE LEGALE

DECLARATION DE CONFIDENTIALITE http://ec.europa.eu/budget/contracts_grants/info_contracts/legal_entities/legal_entities_fr.cfm#fr

SOCIETE PRIVEE

FORME JURIDIQUE	<input type="text"/>		
NOM(S)	<input type="text"/>		
	<input type="text"/>		
	<input type="text"/>		
	<input type="text"/>		
ACRONYME	<input type="text"/>		
ADRESSE DU SIEGE SOCIAL / ADRESSE FISCALE	<input type="text"/>		
	<input type="text"/>		
	<input type="text"/>		
CODE POSTAL	<input type="text"/>	BOITE POSTALE	<input type="text"/>
VILLE	<input type="text"/>		
PAYS	<input type="text"/>		
N° TVA ②	<input type="text"/>		
LIEU D'ENREGISTREMENT	<input type="text"/>		
DATE D'ENREGISTREMENT	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	J J	M M	A A A A
N° DE REGISTRE ②	<input type="text"/>		
TELEPHONE	<input type="text"/>	FAX	<input type="text"/>
E-MAIL	<input type="text"/>		

IL CONVIENT DE FOURNIR CETTE FICHE "ENTITE LEGALE" COMPLETEE, SIGNEE ET ACCOMPAGNEE DE:

- ① UNE COPIE DU DOCUMENT D'ASSUJETTISSEMENT A LA TVA SI CELLE-CI EST D'APPLICATION ET SI LE N° TVA NE FIGURE PAS SUR LE DOCUMENT OFFICIEL MENTIONNE AU POINT ②.
- ② UNE COPIE DE TOUT DOCUMENT OFFICIEL (P.EX. MONITEUR, JOURNAL OFFICIEL, REGISTRE DE COMMERCE...) PERMETTANT D'IDENTIFIER LE NOM DE L'ENTITE LEGALE, L'ADRESSE DU SIEGE SOCIAL ET LE NUMERO D'ENREGISTREMENT AUPRES DES AUTORITES NATIONALES.

DATE ET SIGNATURE DU REPRESENTANT AUTORISE

4. Modèle de Garantie de bonne exécution

(À soumettre sur le papier à en-tête de l'institution financière)

À l'attention de <Nom et adresse du pouvoir adjudicateur>
ci-après dénommé «le pouvoir adjudicateur»,

Objet: Garantie <numéro>

Garantie de bonne exécution pour l'entière exécution du contrat <numéro d'identification du contrat et intitulé>

Nous soussignés, <nom et adresse de l'institution financière> déclarons irrévocablement par la présente garantir, comme débiteur principal, et non pas seulement comme caution solidaire, pour le compte de <nom et adresse du titulaire> ci-après dénommé «le contractant», le paiement au profit du pouvoir adjudicateur de <montant de la garantie de bonne exécution>, représentant la garantie de bonne exécution suite au contrat <numéro de contrat et intitulé> conclu entre le contractant et le pouvoir adjudicateur, ci-après dénommé «le contrat».

Les paiements sont effectués sur le compte indiqué par le pouvoir adjudicateur, sans contestation ni procédure judiciaire, dès réception de votre première demande écrite (par lettre recommandée avec accusé de réception), déclarant que le contractant n'a pas satisfait à l'exécution pleine et entière de ses obligations contractuelles ou que le contrat a été résilié. Nous ne retarderons pas le paiement et nous ne nous y opposerons pour aucune raison. Nous vous informerons par écrit dès que le paiement aura été effectué.

Nous convenons notamment qu'aucune modification aux termes du Contrat ne peut nous libérer de notre responsabilité au titre de cette garantie. Nous renonçons au droit d'être informé de tout changement, addition ou amendement à ce contrat.

Nous prenons note que la libération de la garantie s'effectuera le <date> ou au plus tard 18 mois après la période de mise en œuvre du contrat.

La loi applicable à la présente garantie est celle de <le nom de l'Etat du pouvoir adjudicateur ou le nom de l'Etat où l'institution financière qui émet la garantie est établie>. Tout litige découlant ou relatif à la présente garantie sera porté devant les tribunaux de <nom de l'Etat du pouvoir adjudicateur>.

La présente garantie entrera en vigueur et prendra effet dès sa signature.

Fait à :Le :

Nom :Fonction:

Signature:

Cachet de l'organisme garant

5. Modèle de Informations générales sur le soumissionnaire

Nom de la société

Adresse officielle

Téléphone Télécopie.....Messagerie.....

Noms et nationalités des principaux directeurs et associés

Type de société (personne physique, Partnership, société anonyme, etc.)

Description de la société (par ex. entrepreneur général de génie civil)

Nationalité de la société

Nombre d'années d'expérience comme entrepreneur
- dans son pays

Détails d'enregistrement (veuillez joindre une copie du certificat d'enregistrement)

Participations dans la société - Parts (%)

Nom(s) et adresse(s) des sociétés liées pour la réalisation du projet et statut (filiale, sous-traitant.):

Si la société est une filiale, quelle sera l'implication, si elle existe, de la société mère dans le projet?

Les sociétés étrangères doivent indiquer si elles sont établies ou non dans le pays du pouvoir adjudicateur conformément au droit applicable (Pour information seulement)

Signature: (personne(s) autorisée(s) à signer pour le compte du soumissionnaire)

Date:.....

6. Modèle de Descriptif de l'organisation

Veillez donner par après le descriptif de l'organisation de votre société en montrant la position des directeurs, du personnel principal et leurs fonctions.

Signature: (personne(s) autorisée(s) à signer pour le compte du soumissionnaire)

Date:.....

7. Modèle de Procuration

Veillez attacher la procuration autorisant la personne à signer l'offre et toute la documentation correspondante.

Signature: (personne(s) autorisée(s) à signer pour le compte du soumissionnaire)

Date:.....

8. Modèle de Etat financier

Veillez fournir toute l'information demandée en équivalents EURO ou en FCFA.

8.1. Capital de base

Montant	EURO ou FCFA
Monnaie	EURO ou FCFA
Autorisé	EURO ou FCFA
Emis	EURO ou FCFA

8.2. Valeur annuelle des travaux entrepris au cours des 3 dernières années

Euro ou FCFA	Année -3	Année -2	Année -1	Année en cours
National				
International				
Total				

8.3. Veuillez joindre une référence / un certificat sur la situation financière de la société et son accès à des facilités de crédit (d'un montant maximal de... à indiquer en équivalents EURO ou FCFA)

8.4. Veuillez attacher des copies des bilans certifiés des 3 dernières années de la société (avec des traductions dans la langue de la procédure si nécessaire) dont les données de base suivantes seront extraites.

Données financières	2 ans avant exercice	Avant-dernier exercice	Dernier exercice ⁽¹⁾	Moyenne ⁽²⁾	Exercice en cours
Chiffre d'affaires annuel ⁽³⁾ à l'exclusion du présent marché					
Trésorerie et équivalents de trésorerie ⁽⁴⁾ en début d'exercice					
Trésorerie et équivalents de trésorerie ⁽⁴⁾ en fin d'exercice					

⁽¹⁾ Dernier exercice = dernier année comptable de l'entité

⁽²⁾ Les montants inscrits dans la colonne «Moyenne» correspondent à la moyenne mathématique des montants inscrits dans les trois colonnes précédentes de la même ligne.

⁽³⁾ Valeur brute des avantages économiques (espèces, créances à recouvrer, autres actifs) générés par les activités normales d'exploitation de l'entreprise (telles que les ventes de biens, les ventes de services, les dividendes, etc.) au cours de l'exercice.

⁽⁴⁾ La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les avoirs en caisse et les dépôts à vue, ainsi que les investissements dans des titres à court terme très liquides, immédiatement convertibles en espèces, pour un montant connu, et dont la valeur a très peu de chances de varier. Un investissement répond normalement à la définition d'équivalent de trésorerie, dès lors que son échéance est inférieure à trois mois à compter de sa date d'acquisition. Les prises de participation en sont normalement exclues, à moins qu'elles ne soient un équivalent de trésorerie en substance (ex : actions à dividende prioritaire acquises dans les trois mois précédant leur date d'échéance spécifiée). Les découverts bancaires remboursables sur demande et qui font partie intégrante de la gestion de trésorerie d'une entreprise sont également comptabilisés en tant qu'éléments de trésorerie et équivalents de trésorerie.

Signature: (personne(s) autorisée(s) à signer pour le compte du soumissionnaire)

Date:.....

9. Modèle de Qualifications techniques

9.1 Vue générale du personnel du soumissionnaire

Vue d'ensemble

a -	Directeurs et Management
b -	Personnel administratif
c -	Personnel technique	
	- Ingénieurs
	- Géomètres
	- Contremaîtres
	- Mécaniciens
	- Techniciens
	- Opérateurs de machine
	- Conducteurs
	- Autre personnel qualifié
	- Main d'œuvre et personnel non qualifié

Total =====

Personnel opérationnel sur le site dans le cadre du contrat (si nécessaire)

a -	Management du site
b -	Personnel administratif
c -	Personnel technique	
	- Ingénieurs
	- Géomètres
	- Contremaîtres
	- Mécaniciens
	- Techniciens
	- Opérateurs de machine
	- Conducteurs
	- Autre personnel qualifié
	- Main d'œuvre et personnel non qualifié

Total =====

Veillez joindre les curriculum vitae des trois employés dont l'expérience est la plus significative pour la réalisation des travaux.

Signature: (personne(s) autorisée(s) à signer pour le compte du soumissionnaire)

Date:.....

9.2 Equipement

Description (Type/ Fabricant/ Modèle)	Puissance / Capacité	No. d'unités	Age / Années	Possédé ou Loué	Origine / Pays	Valeur actuelle approximative en EUR ou en FCFA
EQUIPEMENT DE CONSTRUCTION						
VEHICULES ET CAMIONS						
AUTRE EQUIPEMENT						

Signature: (personne(s) autorisée(s) à signer pour le compte du soumissionnaire)

Date:.....

9.3 Plan de travail et programme

Veillez donner une brève description de votre programme d'exécution des travaux en conformité avec la méthode de construction et l'échéancier demandés

Veillez joindre un diagramme en bâton des étapes critiques (Échéancier d'exécution) indiquant le programme de construction et les activités pertinentes, les dates, répartition de la main d'œuvre et des stations, etc.

Si le soumissionnaire envisage de sous-traiter une partie des travaux du contrat, il doit fournir les détails suivants:

Travaux proposés pour la sous-traitance	Nom et détail des sous-traitants	Valeur en % de la sous-traitance par/au coût total du projet	Expérience dans des travaux similaires (détails à préciser)

Signature: (personne(s) autorisée(s) à signer pour le compte du soumissionnaire)

Date:.....

9.4 Expérience comme entrepreneur

Veillez compléter le tableau ci-dessous pour résumer les principaux projets pertinents en rapport avec le marché qui ont été menés à bien au cours des 3 dernières années par l'entité ou les entités juridique(s) soumettant ladite offre.

	Référence 1	Référence 2	Référence 3	Référence 4
Intitulé du projet				
Nom de l'entité juridique				
Pays				
Montant total du projet				
Part obtenue par l'entité juridique (en %)				
Quantité de personnel fournie				
Nom du client				
Source du financement				
Dates (début/fin)				
Nom des membres éventuels du consortium				
Description détaillée du projet				
Nature de services fournis				

Signature: (personne(s) autorisée(s) à signer pour le compte du soumissionnaire)

Date:.....

9.5 Historique des litiges

Veillez fournir l'historique des litiges et des arbitrages découlant de l'exécution des contrats au cours des X dernières années ou en cours.

Un feuillet séparé doit être utilisé pour chaque partenaire de la Joint Venture/du Consortium.

Année	Résultat favorable ou défavorable au soumissionnaire	Nom du client, cause et objet du litige	Montant litigieux (en EUR ou en FCFA)

Signature: (personne(s) autorisée(s) à signer pour le compte du soumissionnaire)

Date:.....

9.6 Autres informations

Les soumissionnaires peuvent fournir toute autre information qu'ils jugent nécessaire à l'évaluation de leurs offres.

D. GLOSSAIRE

Attributaire : le soumissionnaire retenu à la suite d'une procédure de passation de marché.

Pouvoir adjudicateur : la Commission, agissant au nom et pour le compte du bénéficiaire, l'État ou la personne morale de droit public ou de droit privé qui conclut le marché comme prévu dans la convention de financement.

Gestionnaire du projet : la personne morale ou physique responsable du suivi de la mise en œuvre du marché pour le compte du pouvoir adjudicateur et/ou de la Commission si celle-ci n'est pas le pouvoir adjudicateur.

Conditions générales : Les prescriptions générales qui contiennent les clauses contractuelles de caractère administratif, financier, juridique et technique relatives à l'exécution des marchés.

Conditions particulières : Les prescriptions spéciales établies par le pouvoir adjudicateur comme partie intégrante du dossier d'appel d'offres, comprenant les modifications aux conditions générales, les clauses contractuelles spéciales et les termes de référence (dans un marché de services) ou les spécifications techniques (dans un marché de fournitures ou travaux)

Comité d'évaluation : un comité composé d'un nombre impair de membres votants, au minimum trois, nommés par le pouvoir adjudicateur et dotés de l'expertise technique, linguistique et administrative nécessaire pour se prononcer valablement sur les offres.

Communications écrites : les certificats, notifications, ordres et instructions émis par écrit au titre du marché.

Conflit d'intérêts : tout événement exerçant de l'influence sur la capacité d'un candidat, d'un soumissionnaire ou d'un titulaire à donner un avis professionnel objectif et impartial ou qui l'empêche de faire prévaloir, à tout moment, les intérêts du pouvoir adjudicateur. Toute considération relative à des travaux potentiels à venir ou tout conflit avec d'autres engagements passés ou actuels d'un candidat, d'un soumissionnaire ou d'un titulaire ou tout conflit avec ses propres intérêts. Ces limitations s'appliquent également au sous-traitant éventuel et au personnel du candidat, du soumissionnaire ou du titulaire.

Il y a aussi conflit d'intérêts au sens de l'article 52 du règlement financier lorsque l'exercice impartial et objectif des fonctions d'un acteur de l'exécution du budget ou d'un auditeur interne est compromis pour des motifs familiaux, affectifs, d'affinité politique ou nationale, d'intérêt économique ou pour tout autre motif de communauté d'intérêt avec le bénéficiaire.

Décomposition du prix global et forfaitaire : la liste, par poste, des taux et des coûts, formant la composition du prix dans un marché à forfait.

Délais : les délais commencent à courir à partir du jour suivant la date de l'acte ou de l'événement retenu comme point de départ pour le calcul de ces délais. Lorsque le dernier jour du délai n'est pas un jour ouvrable dans le pays du pouvoir adjudicateur, le délai expire à la fin du premier jour ouvrable suivant le dernier jour du délai.

Délais de mise en œuvre : ce délai commence à partir de la signature du contrat, ou une autre date spécifiée aux conditions particulières, et court jusqu'à la réception provisoire des travaux.

Délais d'exécution : ce délai commence à partir de la signature du contrat et court jusqu'à 18 mois après la réception définitive des travaux. Ce délai inclut la garantie et la réception définitive de des travaux.

Jour : jour de calendrier.

Par écrit : signifie toute communication manuscrite, dactylographiée ou imprimée, y compris les télex, télégrammes, e-mail et télécopies.

Monnaie étrangère : toute monnaie admise au titre des dispositions et règlements applicables, qui n'est pas l'euro et qui a été indiquée dans l'offre.

Monnaie nationale : la monnaie de l'État du pouvoir adjudicateur.

Montant de l'offre : la somme indiquée par le soumissionnaire dans son offre pour l'exécution du marché.

Montant du contrat / montant du marché : la somme indiquée dans le contrat et représentant le montant de l'estimation initiale payable pour l'exécution des fournitures ou la somme constatée à la fin du marché comme due au titre du marché.

Offre économiquement la plus avantageuse : l'offre qui est jugée la meilleure, compte tenu des critères spécifiques au marché en question: par exemple, la qualité, la valeur technique, le caractère esthétique et fonctionnel, le service après-vente et l'assistance technique, et le prix ou le prix le plus bas. Ces critères doivent être publiés dans l'avis de marché ou annoncés dans le dossier d'appel d'offres.

Soumissionnaire : Toute personne physique ou morale ou consortium de ces personnes qui présente une offre en vue de la conclusion d'un marché. Les termes « titulaire », « entrepreneur » et « prestataire de services » désignent trois catégories d'opérateurs économiques, personnes physiques ou morales qui offrent respectivement des produits, la réalisation de travaux ou d'ouvrages et des services.

Procédure ouverte : Le marché sur appel à la concurrence est ouvert lorsque tout opérateur économique intéressé peut présenter une offre.

Indemnité forfaitaire : la somme indiquée dans le marché à titre de dédommagement et payable par le titulaire au pouvoir adjudicateur pour l'inexécution de tout ou partie du marché dans les délais prescrits par le marché ou payable par l'une des parties à l'autre pour tout manquement spécifique précisé dans le marché.

Domages intérêts : la somme, non stipulée d'avance dans le marché, qui est attribuée par une juridiction ou un tribunal arbitral ou convenue entre les parties, à titre de dédommagement payable à la partie lésée, pour défaut d'exécution imputable à l'autre partie.